

DECLARATION DE TERRAIN – BEACH SOCCER

PLAGE N° 1

Nom de la Plage:.....

Adresse :.....

.....Code Postal :..... Ville :.....

Contact (Responsable installation) : Nom :..... Prénom :.....

Bureau :Portable : Mail officiel :.....

Nombre de places :

Monsieur le Président du club et Mr/Mme.....
propriétaire du terrain, certifie que le club aura la jouissance du
stade aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions Beach Soccer organisées par la
ligue Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »